

PASSEPORT

LE DEPOT DU DOSSIER SE FAIT UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS en ligne : sur notre site mairie.delle.fr

1 ère DEMANDE	RENOUVELLEMENT	PERTE OU VOL	MINEUR
faire une pré-demande sur ants.gouv.fr	faire une pré-demande sur ants.gouv.fr	faire une pré-demande sur ants.gouv.fr	faire une pré-demande sur ants.gouv.fr
1 photo récente non découpée en couleur format 35x45 <u>conforme aux normes françaises</u>	1 photo récente non découpée en couleur format 35x45 <u>conforme aux normes françaises</u>	1 photo récente non découpée en couleur format 35x45 <u>conforme aux normes françaises</u>	1 photo récente non découpée en couleur format 35x45 <u>conforme aux normes françaises</u>
Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur (facture EDF, Téléphone, Loyer, ...) (ORIGINAL)	Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur (facture EDF, Téléphone, Loyer, ...) (ORIGINAL)	Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur (facture EDF, Téléphone, Loyer, ...) (ORIGINAL)	Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom des parents (facture EDF, Téléphone, Loyer, ...) (ORIGINAL)
Si pas de justificatif au nom du demandeur fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur + la pièce d'identité de l'hébergeant (ORIGINAUX)	Si pas de justificatif au nom du demandeur fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur + la pièce d'identité de l'hébergeant (ORIGINAUX)	Si pas de justificatif au nom du demandeur fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant + une attestation sur l'honneur + la pièce d'identité de l'hébergeant (ORIGINAUX)	* <u>la carte d'identité française</u> valide ou périmée depuis moins de 5 ans (original) si 1ère demande ou l'ancien passeport si renouvellement
Timbres fiscaux dématérialisés : s'adresser au Bureau de Tabac ou achat en ligne (www.service-public.fr)	Timbres fiscaux dématérialisés : s'adresser au Bureau de Tabac ou achat en ligne (www.service-public.fr)	Timbres fiscaux dématérialisés : s'adresser au Bureau de Tabac ou achat en ligne (www.service-public.fr)	* ou une copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois (ORIGINAL) <u>sauf si votre commune de naissance adhère au système COMEDEC - voir https://ants.gouv.fr</u>
• 86 euros de timbres fiscaux	• 86 euros de timbres fiscaux	• 86 euros de timbres fiscaux	
* la carte d'identité française en cours de validité (original)	* L'ancien passeport (ORIGINAL)	* Une déclaration de perte ou de vol (ORIGINAL)	Timbres fiscaux dématérialisés : s'adresser au Bureau de Tabac ou achat en ligne (www.service-public.fr)
* ou une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (ORIGINAL) <u>sauf si votre commune de naissance adhère au système COMEDEC - voir https://ants.gouv.fr</u>	* une copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois (ORIGINAL) <u>sauf si votre commune de naissance adhère au système COMEDEC - voir https://ants.gouv.fr</u>	* la carte d'identité française valide ou périmée depuis moins de 5 ans (original)	• 17 euros de timbres fiscaux pour un mineur de moins de 15 ans • 42 euros de timbres fiscaux pour mineur de 15 à 18 ans.
* ou Pour les personnes nées à l'étranger et de nationalité française demander l'acte de naissance à NANTES (service central d'Etat Civil)		* ou une copie intégrale de l'acte de naissance de - de 3 mois (ORIGINAL) <u>sauf si votre commune de naissance adhère au système COMEDEC - voir https://ants.gouv.fr</u>	*La pièce d'identité du représentant légal (ORIGINAL)
*Un certificat de nationalité française en cas de naturalisation (ORIGINAL) si absence de carte d'identité (original) et absence d'acte de naissance.	* ou la carte d'identité française valide ou périmée depuis moins de 5 ans (ORIGINAL)		* Si parents séparés ou divorcés le jugement statuant sur la garde de l'enfant (ORIGINAL)
Pour le NOM D'USAGE *Un acte de mariage récent (- de 3 mois) (ORIGINAL) *Le jugement de divorce statuant sur l'autorisation à porter le nom de son ex conjoint (ORIGINAL) *l'acte de décès du conjoint récent (- de 3 mois) (ORIGINAL)	Pour le NOM D'USAGE *Un acte de mariage récent (- de 3 mois) (ORIGINAL) *Le jugement de divorce statuant sur l'autorisation à porter le nom de son ex conjoint (ORIGINAL) *l'acte de décès du conjoint récent (- de 3 mois) (ORIGINAL)	*Un certificat de nationalité française en cas de naturalisation (ORIGINAL) si absence de carte d'identité (original) et absence d'acte de naissance.	* Si garde alternée , fournir les pièces d'identité + les justificatifs de domicile de moins de trois mois des 2 parents (ORIGINAUX)

Date de décès du conjoint (moins de 6 mois) (CH2021.112)	Date de décès du conjoint (moins de 6 mois) (CH2021.112)		ATTENTION L'enfant Mineur doit se présenter obligatoirement avec son représentant Légal



